

PRESENTS : Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER-TRECOURT, Jean-Louis DELORME , Isabelle BRANCHY, André REYDELLET, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Philippe LAMARD représenté par son suppléant Eliane VIOLET , Gérard CAILLON, Fabien BENACCHIO, Michel SOUSSIA, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Nicole VELON, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN, Pascal RAVIER, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Claude ROZ, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY, Alain BORGES.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Pierre GILBERT, Eric JACQUEMIN, Martine DUCLOS, Denis RENAUD, RAFFIN Michel, JACQUEMIN Frédéric, Patrick ANDREY, Lionel BUFFAVAND, Jean-Paul COULON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON, Patrick BARDET, Stéphane JACQUEMIN, Fabienne BOUVIER, Frédéric BRIDE et Jacques GIRERD.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel BOUQUEROD.

Rendu des décisions prises en vertu des délégations accordées au Président.

Assainissement : CORNOD –

○ le document d'arpentage permettant de délimiter le terrain d'implantation de la STEP sera réalisé par le cabinet SCP PLANTIER PRUNIAUX GUILLER moyennant la somme de 980 € HT

○ Considérant l'estimation des travaux d'assainissement et l'obligation de déposer un dossier Loi sur L'eau, un avenant au marché de maîtrise d'œuvre contracté avec l'entreprise VERDI a été accepté.

Assainissement : CERNON rue des Lézines

Les travaux seront réalisés par l'entreprise PETITJEAN pour un montant de 57 269.76 € HT

Intervention E.D.F. : cote du lac de Vouglans et projets d'aménagement

Selon M. Gérald RAMOS, Chef de projet à EDF, Délégué Concession, Eau, Territoire, Environnement de la Vallée de l'Ain/Jura, la cote du lac de Vouglans à 428 mètres permet une production d'énergie à un rendement maximal. EDF aimerait la maintenir mais cela n'est pas possible : précipitations insuffisantes, périodes d'étiage, besoin et maintien hydraulique... La convention d'engagement lors de la mise en service du barrage de Vouglans mentionnait une cote de 424 mètres + ou – 2 mètres. Les conditions climatiques, les conséquences du changement climatique (printemps avec pluviosité restreinte, étiages en automne..), la transition énergétique qui engendre de nouveaux profils de production d'électricité sont à l'initiative de la démarche d'EDF de proposition de baisser la cote du lac, réflexions en cours depuis 2 ans. L'impact sur les aménagements et le tourisme local sont indéniables. Le Président insiste sur la nécessité de travailler en concertation avec les collectivités - Conseil Départemental et Communautés de Communes d'autant plus que le projet de Maison du Barrage a été abandonné. M. RAMOS souligne la volonté de partenariat, notamment financier. Il indique qu'EDF pourrait reporter les crédits prévus pour limiter les désagréments liés à la baisse de la cote du lac et créer de nouvelles valorisations (aménagement de criques, hébergements insolites, belvédères.....). Des conseillers communautaires auraient souhaité disposer de simulations photographiques selon la cote du lac et de projets chiffrés. Concilier les objectifs de chaque partie imposera une concertation approfondie et construire – ensemble- des scénarios acceptables... affaire à suivre.

Droit de Prémption Urbain –(D.P.E.) rétrocession de la compétence aux Communes

Depuis le 01 janvier 2017, du fait de la compétence PLUi, le Droit de Prémption Urbain sur les communes ou communes historiques disposant d'un document d'urbanisme ne peut être exercé que par la communauté de communes, néanmoins les communes continuent de recevoir les D.P.U. Elles doivent les transmettre à la communauté de communes. Pour clarifier la situation, il est possible de rétrocéder les DPU aux communes bien que cela semble en contradiction à la logique du PLUi. Pour le Président les communes et la communauté de communes ne font qu'un ! Les conseillers communautaires des communes concernées ne souhaitant pas se prononcer sans réflexion préalable, aucune décision n'est prise.

Lutte contre les plantes invasives – adhésion FREDON - critères de facturation

Lutter contre la colonisation des plantes invasives est très important, les plus connues étant la renouée du Japon et l'ambrosie. Comme cette dernière présente des risques de santé publique par son caractère de plante allergisante par sa tige et son pollen, l'éradiquer est primordiale. La FREDON coordonne les actions, intervient sur des chantiers d'élimination et recense les lieux impactés par cette plante. N'hésitez pas à signaler sa présence en vous adressant au référent désigné par le conseil municipal, à monsieur Patrick BARDET, référent désigné par le conseil communautaire ou à l'équipe Natura. Une réunion de sensibilisation le 17 juin 2017 et un chantier d'élimination le 08 septembre 2017 sont programmés.

Maison de Services Au Public (MASAP) : financements et décompte

Ce service permet d'accueillir environ 250 personnes par an qui ont besoin d'être mis en relation avec les caisses de retraite, d'autres administrations et / ou effectuent les démarches Pôle Emploi. Pour étoffer l'accueil, développer les missions

d'une MASAP, établir des liens avec les mairies pour « délocaliser » le service sur l'ensemble du territoire communautaire, un poste à mi-temps a été créé et les candidats ont été reçus le 17 mai.

Le conseil communautaire valide la demande de subvention de 50 % auprès de l'Etat sur un total de dépenses de 37000 €.



Tourisme : rendu intermédiaire sur divers dossiers : Oliferne, Coiselet ...

Aventure jeu de Montfleury : l'intrigue sera connue prochainement. Les sacs aventure jeux pourraient être disponibles cet été.

Oliferne : le rendu de l'étude est prévu le 10 juillet. A chaque réunion et rencontre avec le prestataire, l'ADAPEMONT est invitée à participer aux échanges.

Coiselet : le dossier bénéficie de l'attention de tous les protagonistes.

Pistes en direction de la création d'un office de tourisme annexe : Disposer de ce service sur le territoire développerait son attractivité, ses animations et l'accueil des estivants. Le conseil communautaire donne un accord de principe à la création d'un office de tourisme annexe et autorise le Président a engagé des démarches avec les propriétaires de locaux à vendre au centre du bourg d'ARINTHOD.

Le site de la Platière : à l'interpellation d'un conseiller communautaire sur ce dossier, le Président rappelle la nécessité d'avoir un projet sérieux ou des porteurs de projets avant d'investir dans l'acquisition du site. Selon l'étude, l'hébergement touristique ne serait pas suffisant.



Revitalisation bourgs centres Arinthod – Saint-Julien : Rendu d'étude sur la localisation d'un point de vente à la coopérative fromagère d'Arinthod

La coopérative fromagère d'Arinthod envisage, soit de restructurer le point de vente à CHISSERIA, soit de créer un point de vente sur ARINTHOD - dans le bourg ou à proximité de l'unité de production à la zone intercommunale. Considérant la dynamique que ce projet peut engendrer, le cabinet d'études a été amené à travailler sur les différentes éventualités, un site répondant à toutes les exigences de la coopérative fromagère a été proposé. Le choix appartient aux coopérateurs, la communauté de communes souhaite travailler en partenariat comme elle le ferait avec tout autre acteur économique. Elle s'activera ensuite à la recherche de locaux pour la coopérative fromagère de SAINT-JULIEN.



Affaires périscolaires : facturation

Les difficultés de recouvrement des sommes dues obligent à réfléchir à d'autres manières de procéder. Certaines collectivités ont mis en place la pré facturation, les frais sont réglés par les familles à l'inscription des enfants .Le conseil communautaire donne un accord de principe pour travailler sur la mise en place de ce système mais rien n'est décidé. Il conviendra de définir quelles prestations seraient concernées (cantine, accueil péri scolaires, accueil extra-scolaire), périodicité d'inscription et de pré facturation, d'évaluer les conséquences sur la fréquentation des sites, d'avoir l'aval du comptable public sur le mode de gestion retenu (régie de recettes...) et moyen de paiement.

En informant les Maires, des relances adressées aux familles en difficultés, le Président les invite à dialoguer avec ces dernières, pour trouver ensemble une réponse, tout comme ils le font pour d'autres impayés.



Affaires diverses.

Communication : le site Internet de la collectivité demande un toilettage et une refonte d'où la constitution d'un groupe de travail. Le cahier des charges précisera les besoins mais d'ores et déjà des liens vers ceux des autres structures paraissent indispensables.

GEMAPI : cette compétence -Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations- sera obligatoirement déléguée aux EPCI au 01 janvier 2018 d'où la nécessité de s'organiser dès cette année. Traiter un cours d'eau de sa source à sa confluence relève du bon sens. C'est pourquoi il est opportun, par rapport au Suran, de travailler avec les structures Basse Vallée de l'AIN. Depuis 2 ans, les 4 syndicats concernés dont le SMISA travaille ce transfert de compétence. Lors de la réunion du 10 mai dernier, l'éventualité de créer un EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Basse Vallée de l'Ain a été évoquée. Par rapport à la Valouse et ses effluents, qui relèvent de la Haute Vallée de l'Ain, sous l'égide du Conseil Départemental du Jura, des études sur différents scénaris sont en cours.

Eau potable : pour bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau (80 %), un dossier doit être déposé avant le 30 juin. Des amendements déposés par le Sénat suggèrent que le transfert de cette compétence ne soit plus obligatoire au 01/01/2020, date impérative. Compte tenu de cette incertitude, la date du dépôt de dossier sera respectée mais les ordres de débiter les études nécessaires interviendront ultérieurement.

Fibre optique : un conseiller communautaire appelle à une grande vigilance sur ce dossier qui est instruit par le Conseil Départemental du Jura. L'opérateur ORANGE exigerait un nombre minimum de connexionsaspect commercial ?

Projet de territoire : des dates de réunions de commissions sont arrêtées.

2 réunions sont prévues le 13 juin 2017, l'une à 18 heures 30 et l'autre à 20 heures 30

2 réunions sont prévues le 15 juin 2017, l'une à 18 heures 30 et l'autre à 20 heures 30

1 réunion le 20 juin 2017

Le Président invite les conseillers communautaires à se mobiliser et à participer.

En invitant chacun à participer aux animations de la Fête de la Nature- le 20 mai 2017 à VESCLES,
le Président lève la séance à 21 heures 45.

Communauté de Communes Petite Montagne**39240 ARINTHOD****Séance du 18 mai 2017****Délibération 1 2017.05.18****Nombre de membres**

En exercice 49

Présents : 33 absents : 16

Qui ont pris part au vote 33

Pour 33 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 10/05/2017

Domaine environnement

L'an deux mil dix-sept le dix-huit mai à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean -Louis DELORME

PRESENTS : Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER-TRECOURT, Jean-Louis DELORME, Isabelle BRANCHY, André REYDELLET, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Philippe LAMARD représenté par son suppléant Eliane VIOLET, Gérard CAILLON, Fabien BENACCHIO, Michel SOUSSIA, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Nicole VELON, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN, Pascal RAVIER, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Claude ROZ, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY, Frédéric BRIDE, Alain BORGES.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Pierre GILBERT, Eric JACQUEMIN, Martine DUCLOS, Denis RENAUD, RAFFIN Michel, JACQUEMIN Frédéric, Patrick ANDREY, Lionel BUFFAVAND, Jean-Paul COULON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON, Patrick BARDET, Stéphane JACQUEMIN, Fabienne BOUVIER et Jacques GIRERD.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel BOUQUEROD.

Objet Convention avec la FREDON - lutte contre ambroisie annule et remplace la délibération de même objet du 11.04.2017

Considérant les statuts de la communauté de communes
 Considérant la nécessité de lutter contre les plantes invasives, notamment l'ambroisie
 Considérant le rôle de coordinateur dans ce domaine de la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Franche Comté (FREDON-FC)
 Considérant le projet de convention d'engagement pour la coordination de la lutte contre l'ambroisie 2017
 Considérant la délibération du 11 avril 2017 stipulant que le montant de la convention est modulé selon trois facteurs sur le territoire de la communauté de communes :
 Superficie / Nombre d'habitants/ Nombre de localisations connues d'ambroisie
 Considérant l'information de la FREDON indiquant que ce mode de calcul ne sera pas appliqué pour 2017

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité
PREND ACTE de la convention d'engagement pour la coordination de la lutte contre l'ambroisie 2017 qui peut couvrir la période 2017-2019 dont le coordinateur dans ce domaine est la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Franche Comté (FREDON-FC)

APPROUVE et VALIDE la convention pour l'année 2017

S'ENGAGE à participer au plan collectif de lutte contre l'ambroisie à hauteur de 2400 € TTC pour l'année 2017.

AUTORISE le Président à signer la convention d'engagement pour la coordination de la lutte contre l'ambroisie pour l'année 2017.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée

le Président, Jean-Louis DELORME

Acte rendu exécutoire après dépôt
 en Préfecture du Jura le 08/06/2017
 et publication ou notification du 08/06/2017

Communauté de Communes Petite Montagne**39240 ARINTHOD****Séance du 18 mai 2017****Délibération 2017.05.18****Nombre de membres**

En exercice 49

Présents : 33 absents : 16

Qui ont pris part au vote 33

Pour 33 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 10/05/2017

Domaine administration générale

L'an deux mil dix-sept le dix-huit mai à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean –Louis DELORME

PRESENTS : Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER-TRECOURT, Jean-Louis DELORME, Isabelle BRANCHY, André REYDELLET, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Philippe LAMARD représenté par son suppléant Eliane VIOLET, Gérard CAILLON, Fabien BENACCHIO, Michel SOUSSIA, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Nicole VELON, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN, Pascal RAVIER, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Claude ROZ, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY, Frédéric BRIDE, Alain BORGES.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Pierre GILBERT, Eric JACQUEMIN, Martine DUCLOS, Denis RENAUD, RAFFIN Michel, JACQUEMIN Frédéric, Patrick ANDREY, Lionel BUFFAVAND, Jean-Paul COULON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON, Patrick BARDET, Stéphane JACQUEMIN, Fabienne BOUVIER et Jacques GIRERD.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel BOUQUEROD.

Objet demande de subvention MSAP Petite Montagne 2017

VU les statuts de la Communauté de Communes

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Petite Montagne anime depuis 2009 un Relais de Services Publics sur son territoire

CONSIDERANT qu'en 2016, les RSP deviennent des Maisons de Services au Public, ce qui implique de conventionner à nouveau avec les organismes partenaires

CONSIDERANT l'opportunité pour notre territoire de poursuivre les actions de proximités afin de rapprocher les usagers des différents services de l'Etat ou partenaires

CONSIDERANT la labellisation de la MSAP Petite Montagne intervenue en octobre 2016,

CONSIDERANT les possibilités de financements envisageables pour cette action

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et voté

APPROUVE le fonctionnement suivant pour la MSAP Petite Montagne sur l'année 2017 :
ouverture 24h par semaine

AFFECTE le personnel suivant au fonctionnement de la MSAP : Eliane Violet, agent d'accueil de la MSAP à hauteur de 17.5 heures par semaine, et Carole Magréault d'Attoma, agent de développement à hauteur de 9 heures par semaine (communication, mise en place d'actions en lien avec les missions de la MSAP)

S'ENGAGE à doter la MSAP Petite Montagne de l'identité visuelle définie par le commissariat général à l'égalité des territoires et la Caisse des Dépôts;

S'ENGAGE à réaliser un reporting de l'activité de la maison de services au public via l'outil développé par l'équipe d'animation nationale de la Caisse des Dépôts.

Délibération 2 .2017.05.18

Nombre de membres

En exercice 49

Présents : 33 absents : 16

Qui ont pris part au vote 33

Pour 33 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 10/05/2017

Domaine administration générale

APPROUVE le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges du personnel (dont formations) : €	32 500	Subvention Etat FNADT:	11 900 €
Frais de fonctionnement (fournitures administratives) :	900 €	Fonds inter-opérateurs	11 900 €
Mise en place nouvelle charte graphique, Signalétique, achat ordinateurs,	3 000 €	Autofinancement :	23 800 €
Frais postaux et télécommunications :	1 200 €		
Etude pour la création d'un lieu multiservices et la mise en itinérance d'un certain nombre de services au public (dont la MSAP) €	10 000		
TOTAL : 600 €	47	TOTAL :	47 600 €

Autorise le président à signer tout document se rapportant à cette opération.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

.

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée

le Président, Jean-Louis DELORME

Acte rendu exécutoire après dépôt
 en Préfecture du Jura le 12/06/2017
 et publication ou notification du 12/06/2017

Envoyé en préfecture le 22/06/2017

Reçu en préfecture le 22/06/2017

Affiché le

Délibération 3 2017.05.18

Nombre de membres

En exercice 49

Présents : 33 absents : 16

Qui ont pris part au vote 33

Pour 33 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 10/05/2017

Domaine Domaine et Patrimoine

Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 18 mai 2017

L'an deux mil dix-sept le dix-huit mai à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean -Louis DELORME

PRESENTS : Jean-Charles GROSIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER-TRECOURT, Jean-Louis DELORME, Isabelle BRANCHY, André REYDELLET, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Philippe LAMARD représenté par son suppléant Eliane VIOLET, Gérard CAILLON, Fabien BENACCHIO, Michel SOUSSIA, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Nicole VELON, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN, Pascal RAVIER, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Claude ROZ, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY, Frédéric BRIDE, Alain BORGES.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Pierre GILBERT, Eric JACQUEMIN, Martine DUCLOS, Denis RENAUD, RAFFIN Michel, JACQUEMIN Frédéric, Patrick ANDREY, Lionel BUFFAVAND, Jean-Paul COULON, Pascal FEAU, Maurice BESSARD, Roland VUITTON, Patrick BARDET, Stéphane JACQUEMIN, Fabienne BOUVIER et Jacques GIRERD.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel BOUQUEROD.

Objet Assainissement collectif – achat terrain STEP CORNOD cadastré ZB 231

Considérant les délibérations et arrêtés réglementaires relatives à l'assainissement de CORNOD et le projet de réaliser une unité de traitement sur cette commune

Considérant le projet d'implantation et l'obligation d'acquérir du terrain

Considérant la délibération du conseil communautaire du 30/03/2017

Considérant le procès-verbal de délimitation et le document d'arpentage dressé le 11 avril 2017 par la SCP PRUNIAUX -GUILLER

Le conseil communautaire après avoir délibéré,

PREND ACTE du procès-verbal de délimitation et le document d'arpentage dressé le 11 avril 2017 par la SCP PRUNIAUX -GUILLER

DECIDE d'acquérir la partie A de la parcelle cadastré ZB 19 –soit nouveau numéro ZB 231- sur la commune de CORNOD appartenant conjointement à Madame PERNET Jeanne Marie, demeurant Quartier Babylone 39240 MARIGNA SUR VALOUSE, Madame PERNET Céline demeurant Grand Châtel 39260 VILLARDS D'HERIA et Monsieur PERNET Cyrille, demeurant Quartier Babylone 39240 MARIGNA SUR VALOUSE

ACCEPTE, à l'unanimité, à titre exceptionnel compte tenu de la localisation de la parcelle, d'acquérir ce terrain d'une superficie de 1 779 m², moyennant 3 €/m²

PREND ACTE que la transaction aura lieu moyennant la somme de 5337 € (cinq mille trois cent trente-sept euros) à laquelle s'ajouteront les frais d'acte.

CHARGE Maître MEYNIAL -DESMARE de rédiger l'acte notarié.

AUTORISE le Président ou un Vice - Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette acquisition et notamment l'acte notarié.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée

le Président, Jean-Louis DELORME

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 22/06/2017
et publication ou notification du 22/05/2017

Envoyé en préfecture le 22/06/2017

Reçu en préfecture le 22/06/2017

Affiché le

Délibération 4 .2017.05.18

Nombre de membres

En exercice 49

Présents : 33 absents : 16

Qui ont pris part au vote 33

Pour 33 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 10/05/2017

Domaine Domaine et patrimoine

Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 18 mai 2017

L'an deux mil dix-sept le dix-huit mai à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean –Louis DELORME

PRESENTS : Jean-Charles GROSIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER-TRECOURT, Jean-Louis DELORME , Isabelle BRANCHY, André REYDELLET, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Jérôme BENOIT, Philippe LAMARD représenté par son suppléant Eliane VIOLET , Gérard CAILLON, Fabien BENACCHIO, Michel SOUSSIA, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Nicole VELON, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN, Pascal RAVIER, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Claude ROZ, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY, Frédéric BRIDE, Alain BORGES.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Pierre GILBERT, Eric JACQUEMIN, Martine DUCLOS, Denis RENAUD, RAFFIN Michel, JACQUEMIN Frédéric, Patrick ANDREY, Lionel BUFFAVAND, Jean-Paul COULON, Pascal FEAU , Maurice BESSARD, Roland VUITTON, Patrick BARDET, Stéphane JACQUEMIN, Fabienne BOUVIER et Jacques GIRERD.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel BOUQUEROD.

Objet : Assainissement collectif – achat terrain Poste refoulement CORNOD cadastré ZM 89

Considérant les délibérations et arrêtés réglementaires relatives à l'assainissement de CORNOD et le projet de réaliser une unité de traitement sur cette commune

Considérant la nécessité d'implanter un poste de refoulement

Considérant le procès- verbal de délimitation et le document d'arpentage dressé le 11 avril 2017 par la SCP PRUNIAUX -GUILLER

Le conseil communautaire après avoir délibéré,

PREND ACTE du procès-verbal de délimitation et le document d'arpentage dressé le 11 avril 2017 par la SCP PRUNIAUX -GUILLER

DECIDE d'acquérir la partie A de la parcelle cadastré ZM 75 –soit nouveau numéro ZM 89 - sur la commune de CORNOD appartenant à Monsieur Gérard SOTTIL , demeurant Chemin de la Cluse 39240 CORNOD d'une superficie de 25 m²

DECIDE que la transaction aura lieu moyennant la somme de 1.52 €/ m² soit un total de 38 € (trente-huit euros) à laquelle s'ajouteront les frais d'acte.

CHARGE Maître MEYNIAL –DESMARE de rédiger l'acte notarié.

AUTORISE le Président ou un Vice-Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette acquisition et notamment l'acte notarié.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 22/06/2017
et publication ou notification du 22/05/2017

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée

le Président, Jean-Louis DELORME